

**CONCOURS EDHEC - ADMISSION SUR TITRES****EN PREMIERE ANNEE****11 AVRIL 2013****EPREUVE DE SYNTHESE DE TEXTES****Durée de l'épreuve : 3 heures****Coefficient : 4****Aucun document ou matériel électronique n'est autorisé.**

Vous réaliserez une note de synthèse sur la problématique dont les éléments sont fournis par les textes joints.

**Vous en dégagerez le thème que vous annoncerez en début de copie.**

Votre travail tiendra en **500 mots** (tolérance plus ou moins 10%).

Une synthèse doit être concise, objective et ordonnée. **Aucune appréciation personnelle n'est tolérée** (ce n'est pas une dissertation).

La logique dans l'ordonnement des idées, la qualité de l'expression, le soin dans la présentation et la correction dans l'utilisation de la langue française entrent dans les critères d'évaluation, outre naturellement la capacité à sélectionner les idées essentielles et à les relier entre elles.

Les abréviations sont tolérées (et comptent pour un seul mot) lorsqu'elles figurent dans les documents d'origine ou lorsqu'elles sont d'usage courant (CNRS, INSERM...).

Les noms composés (Etats-Unis) comptent également pour un seul mot.

Les textes sont au nombre de 9 repartis sur 15 pages. (+2 pages de présentation. A vérifier lors de la remise du sujet).

**Consignes**

- *Ecrivez sur chaque ligne : pas d'interligne*
- *Vérifiez que vous avez bien reporté votre numéro de candidat sur la copie*

A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au surveillant une copie (même blanche, qui sera alors signée). La seule responsabilité du candidat est engagée dans le cas contraire. Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

## LISTE DES DOCUMENTS

- P. 1            **Extrait de « La kénose papale »**  
Article de Samir Geagea, L'Orient - Le Jour, 10/03/2013.
- P. 2-4        **Renonciation de Benoît XVI : « L'exception sublime la règle ! »**  
Entretien avec Benoît Fleury, propos recueillis par Pierre Mayrant, Itinerarium, 28/02/2013.
- P. 5-6        **« La renonciation de Benoît XVI n'est pas un abandon »**  
Témoignages, propos recueillis par Laurent Dandrieu, Valeurs Actuelles, 21/02/2013.
- P. 7-8        **OPINION Pierre Dulau et Martin Steffens, professeurs agrégés de philosophie**  
**L'abandon du pape est une catastrophe.**  
Article de Pierre Dulau, La Croix, 19/02/2013.
- P. 9-10      **Olivier Roy (IUE) : « La démission du pape est le signe d'une crise »**  
Entretien, propos recueillis par Pierre de Gasquet, Les Echos, 28/02/2013.
- P. 11        **Pourquoi la «démission» du pape Benoît XVI n'est qu'une demi-surprise**  
Article de Henri Tincq, Slate.fr, 11/02/2013.
- P. 12        **Gaël Giraud : « Penser aux générations futures »**  
Propos recueillis par Olivier Pascal-Moussellard, Télérama.fr, 27/02/2013.
- P. 13        **Alain Finkielkraut : « Aujourd'hui, le christianisme est en position de faiblesse »**  
Propos recueillis par Vincent Remy, Télérama.fr, 27/02/2013.
- P. 14-15     **Faire son temps**  
Article de Bruno Frappat, La Croix, 15/02/2013.

N.B. Toute coquille ou erreur orthographique est sous la responsabilité des éditeurs des textes mis en annexe.

### Extrait de « La kénose\* papale »

10 mars 2013

Tribune

À l'heure où des dirigeants ensanglantent et détruisent leur pays pour garder leur siège, le geste de renonciation du pape Benoît XVI, aussi surprenant que retentissant, aussi historique qu'unique dans ses motifs et ses circonstances, malgré des précédents dans l'Église, vient apporter une bénédiction salutaire, tant à l'institution qu'à ses fidèles, et initier, par la rupture effectuée, un renouveau dans l'Église, pourvu que les significations profondes d'un tel geste soient bien appréhendées et interprétées par la curie et par le successeur du Saint-Père, devenu aujourd'hui un Père saint. L'exemplarité du geste papal dans sa portée éthique, posé avec sérénité et détermination, vient dire au gouvernant, au dirigeant, au politicien, au directeur, à tout détenteur d'une charge donnée, quelle que soit son importance, quel que soit son champ d'action, que lorsque les raisons s'imposent, telles que l'âge, la fatigue, l'incapacité, ou telles que le refus d'un ordre établi, d'une conjoncture, d'une situation, d'un état des lieux, il faut avoir l'intégrité, la dignité et le courage d'annoncer son retrait ou de signifier son refus par la renonciation à sa charge, celle-ci n'étant pas aussi précieuse et sacrée que la charge pontificale qui relève d'une investiture divine et non humaine.

[...].

\* Kénose vient du verbe grec kenoo, qui signifie « vider », « se dépouiller de soi-même ».

Par Samir Geagea président des Forces libanaises

### **Renonciation de Benoit XVI : « L'exception sublime la règle ! »**

**Le pape émérite Benoit XVI renonce officiellement à sa charge, ce jeudi 28 février, à 20h. Cet acte exceptionnel s'inscrit cependant dans la tradition constitutionnelle de l'Eglise catholique romaine. Entretien avec Benoit Fleury, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Poitiers. Il est l'auteur de la thèse, *Abdication et continuité de l'Etat dans le droit public de l'Ancien Régime\**.**

**Dans l'histoire ou selon la légende, les cas d'abdication existent. Pourtant, un seul est resté dans l'histoire de la Papauté, celui de Célestin V. Pourquoi ?**

Benoit Fleury – Effectivement, l'histoire de la papauté retient la renonciation de Célestin V en 1294. Mais lorsque celui-ci renonça, les débats qui suivirent sa décision font état de précédents plus ou moins établis : Clément I<sup>er</sup>, Pontian, Cyriaque, Martin I<sup>er</sup>, Benoit V, Sylvestre III, Benoit IX, Grégoire VI ou encore Jean XVIII.

L'acte de Célestin est resté dans l'histoire car il a suscité un vif débat entre les canonistes, juristes laïcs et théologiens. Le pape peut-il abdiquer ? La question était posée concrètement pour la première fois à une époque où l'Eglise maîtrisait l'ensemble ou presque du corpus juridique attaché au concept de souveraineté, en particulier la nécessaire distinction entre la fonction, la dignité et celui qui l'incarne physiquement. Ces réflexions ont forgé le droit de la renonciation pontificale tel qu'il figure encore aujourd'hui dans le Code de droit canonique.

**Ce fait historique de Célestin V n'a pas été réitéré pendant plusieurs siècles, pourquoi ?**

B. F. – Pour être plus précis, l'Eglise offre au moins un autre exemple de renonciation, même de double renonciation pour mettre fin au Grand Schisme. Toutefois, il s'agissait alors d'une solution plus ou moins imposée. Or, la véritable renonciation est un acte libre en sorte que l'on puisse effectivement considérer la renonciation de Célestin V comme l'unique réel précédent à celle de Benoit XVI.

Comment expliquer cette rareté ? Le Pontife suprême, une fois élu, devient un autre. Sa personne disparaît derrière une fonction qui le dépasse et qui revêt en outre un caractère particulier merveilleusement rappelé par Paul VI :

« Je crois que tous les offices d'un pape, le plus enviable est celui de la paternité [...] La paternité est un sentiment qui envahit le cœur et l'esprit, qui vous accompagne à chaque heure du jour, qui ne peut pas diminuer, mais qui s'accroît parce que le nombre des enfants augmente ; qui prend de l'amplitude ; qui ne se délègue pas ; qui est aussi fort et aussi léger que la vie, qui ne cesse qu'au dernier instant : s'il n'est pas habituel qu'un pape prenne sa retraite avant la fin, c'est parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une fonction, mais d'une paternité. Et on ne peut pas cesser d'être père ».

Cette haute conscience pleine d'humilité résume la position du Saint-Père : il ne s'appartient plus et se doit tout entier et jusqu'au bout de ses forces à l'Eglise militante.

**Les autres monarchies de droit divin ont-elles assimilé ce droit ?**

Naturellement. Mais comme l'Eglise, elles ont élaboré leur réflexion à partir de faits concrets. Confrontés à l'abdication de leur souverain, les juristes ont cherché à la justifier. Ils ont alors puisé dans l'argumentaire ecclésiastique. Ici, comme ailleurs, le « laboratoire canonial » fut d'un grand secours pour les théoriciens de l'Etat. Le Saint Empire romain germanique, la Pologne, les villes libres italiennes comme Venise admirent la renonciation de leur chef.

Pour la France, la situation est plus complexe parce qu'aucun souverain n'a jamais réellement abdiqué et l'on enseigne traditionnellement que les lois fondamentales du royaume le leur interdisaient. A cet égard, on cite souvent le cas de François I<sup>er</sup> qui, prisonnier de Charles Quint à Madrid à l'issue de la bataille de

Pavie, rédigea un acte d'abdication que le Parlement refusa en invoquant l'indisponibilité de la couronne de France. Si l'acte existe bien, la réaction du Parlement ne figure malheureusement pas dans les archives concernées et n'est mentionnée par aucun publiciste contemporain.

### **La tentation d'abdiquer a-t-elle été présente chez certains souverains pontifes, entre Célestin V et Benoît XVI ?**

B. F. – Oui, bien entendu. La charge est écrasante. Il faut d'ailleurs garder en mémoire les réticences de certains papes au moment de leur élection. Souvenons-nous des larmes d'effroi de saint Grégoire ou d'Innocent XI, de l'opposition de Clément X qui invoqua vainement son âge ou encore de l'acceptation de Benoît XIII qui nécessita l'intervention du général de l'ordre des Dominicains auquel il appartenait.

Certains pontifes ont donc effectivement songé à renoncer, avant de se raviser. On peut ainsi citer Alexandre VI, Pie VII ou encore Pie XII ou Paul VI.

### **Le renoncement de Benoît XVI à sa charge est un acte sans précédent dans l'histoire de la papauté depuis le début de la Renaissance. Quelles conséquences institutionnelles l'utilisation du droit d'abdiquer risque d'avoir dans la représentation que l'on se fait de la papauté ?**

B. F. – En théorie, la renonciation du Saint-Père ne saurait avoir de conséquences institutionnelles particulières dans la mesure où Benoît XVI use d'une faculté que lui reconnaît le droit canonique depuis fort longtemps. L'histoire de l'Eglise a forgé le droit applicable et sa renonciation ouvre une période très encadrée, celle de la vacance du siège. La théorie s'accommode cependant parfois difficilement de la pratique et surtout de l'interprétation que certains pourraient donner de cet acte exceptionnel.

**« Il y a quelque paradoxe à qualifier de « moderne » un acte dont le cadre juridique et théologique a été pleinement élaboré. »**

**Cet acte exceptionnel a été qualifié par beaucoup de « moderne ». L'historien Philippe Levillain précise que « de l'acte de renonciation de Benoît XVI, on gardera l'image d'une Eglise moderne où le pape est à l'égal des présidents de la société civile ». Partagez-vous ce point de vue ?**

B. F. – J'aurais une approche plus prudente, pour trois raisons. D'abord parce qu'il y a quelque paradoxe à qualifier de « moderne » un acte dont le cadre juridique et théologique a été pleinement élaboré, sous tous ces aspects, au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les mots ont un sens et le caractère éminemment exceptionnel de la renonciation papale ne signifie pas « moderne ».

Ensuite, parce que la comparaison avec les chefs d'Etat de la société civile sur le plan de la renonciation, pour juste qu'elle puisse être matériellement, fait abstraction de l'origine du pouvoir. L'auctoritas d'un président de la république réside dans son élection par le peuple ou ses représentants. Sa légitimité repose sur la souveraineté populaire ou nationale. Dans le cas du Pontife suprême, l'élection relève du droit divin. Elle est par essence le résultat de la volonté de l'Esprit Saint, simplement exprimée par le truchement des cardinaux réunis en conclave. Cette origine divine du pouvoir pontifical est aussi ce qui donne un relief singulier au fait d'y renoncer et qui le distingue clairement de tout pouvoir temporel.

Enfin, parce que les mécanismes mêmes qui président à la renonciation papale démontrent l'ancrage traditionnel de l'institution. On n'a peut être pas assez souligné l'absence de supérieur entre les mains duquel le pape remettrait sa décision. Avec tout le respect attaché au collège cardinalice ou au concile, ces institutions ne sont, au cours du processus, que de simples destinataires de la renonciation qui, pour être valable, doit être notoire et sans ambiguïté. De fait, le processus de renonciation de Benoît XVI démontre que la papauté est bien ancrée dans les siècles qui l'ont façonnée.

**L'allongement de la durée de vie risque de faire d'un acte exceptionnel un acte ordinaire. Ne risque-t-on pas à terme de désacraliser la charge ?**

B. F. – Pour que ce risque existe, il faudrait que le « précédent Benoît XVI » se répète et l'on peut difficilement présager des actes de ses successeurs. En outre, son prédécesseur, le Bienheureux Jean-

Paul II a démontré que les difficultés et douleurs d'une fin de vie terrestre n'étaient pas incompatibles avec la direction de l'Eglise. Là encore, n'oublions pas que l'Eglise dispose des outils nécessaires pour pourvoir à l'indisponibilité pontificale. « Papa fuit, Papatus stabilis est », nous enseigne l'adage ! La charge du successeur de Pierre demeure, au-delà et au-dessus des contingences humaines.

### **Quels sont ces « outils » ?**

B. F. – Les péripéties historiques ont rapidement conduit le gouvernement de l'Eglise à envisager la « vacance du siège » entendue largement, qu'il s'agisse de menaces pesant sur la liberté du pape (risque d'emprisonnement par exemple), de maladie du souverain pontife ou de conclave à rallonge... En définitive, les règles sont assez similaires et le Code de droit canonique traite sous un angle identique ces différentes hypothèses. L'article 335 prévoit ainsi que, lorsque « le siège de Rome devient vacant ou totalement empêché, rien ne doit être innové dans le gouvernement de l'Église tout entière ; les lois spéciales portées pour ces circonstances seront alors observées ». Le droit applicable, rappelé en dernier lieu par la constitution *Universi Dominici gregis* (signée par Jean-Paul II le 22 février 1996) et modifié par un motu proprio de Benoît XVI en 2007, confie au Collège des cardinaux le gouvernement de l'Eglise pour expédier les affaires courantes. En revanche, le Sacré Collège n'a aucun pouvoir ni aucune juridiction sur les questions qui sont du ressort du Souverain Pontife, durant sa vie ou dans l'exercice des fonctions de sa charge.

A mon sens, les problématiques d'allongement de la vie conduiront plus probablement à une réflexion sur l'aménagement de ces règles plutôt qu'à une banalisation du retrait du Pontife suprême.

### **La coexistence entre Boniface VIII et son prédécesseur Célestin V a été délicate, ne craignez-vous pas qu'il en soit de même pour le prochain pape ?**

B. F. – A l'époque de Célestin V, le roi de France se livrait à une lutte acharnée, d'une violence rare avec Boniface VIII, dont témoigne le fameux « attentat d'Anagni » (1303). Il attaqua alors Boniface VIII sur sa légitimité, arguant notamment qu'il ne pouvait se proclamer pape, puisque Célestin V n'avait pas le droit de renoncer à la papauté et demeurait donc Pontife suprême. Boniface VIII n'aurait donc été qu'un usurpateur. Il faut tout de même rappeler que les juristes du roi abandonnèrent assez vite cette argumentation, peut-être du fait de la disparition rapide de Célestin V, préférant accuser Boniface VIII d'avoir influencé la décision de son prédécesseur qui dès lors, n'étant pas librement consentie, dissimulait plutôt une déposition. Ce faisant, ils reconnaissaient implicitement la possibilité pour le pape de renoncer à sa charge.

N'oublions cependant pas une chose : les gouvernements spirituel et séculiers de l'époque étaient étroitement liés et les chefs temporels étaient eux-mêmes des « lieutenants de Dieu sur terre ». Tout événement affectant l'une ou l'autre des sphères emportait des conséquences immédiates dans l'autre sphère. On perçoit mal une telle exploitation aujourd'hui de la renonciation de Benoît XVI, pas au niveau étatique en tout cas.

Toutefois, le choix du pontife d'une vie monastique témoigne certainement, outre de sa grande humilité, d'un souci de s'effacer pour ne pas empiéter sur les fonctions de son successeur.

### **P. M. – Le renoncement du pape restera donc, selon vous, un acte exceptionnel ?**

B. F. – L'essence même de la monarchie pontificale se prête mal à une renonciation. Si l'on ne peut pas affirmer que le pape n'a pas le droit d'abdiquer, le principe demeure que le pape ne renonce pas. L'exception sublime la règle !

### **Propos recueillis par Pierre Mayrant**

\*Thèse soutenue à l'université Paris II/Assas en 2006 sous la double direction du Recteur Jean-Marie Carbasse, Chancelier des Universités, Professeur à l'université Montpellier I et Guillaume Leyte, Professeur à Paris II et actuel Président de l'Université Paris II.

## "La renonciation de Benoît XVI n'est pas un abandon"

Dandrieu Laurent

**Témoignages Écrivains, philosophes, prêtres ou chefs d'entreprise : tous soulignent l'exemplarité d'un homme dont le but n'a jamais été que de servir.**

Quelles que soient leurs responsabilités, quelles que soient leurs fonctions, ils sont tous hommes de foi. Et rendent publiquement hommage à ce pape dont ils ont aimé l'audace et la sagesse.

**François-Xavier Bellamy, Philosophe**

Dans sa simplicité même, la renonciation de Benoît XVI est un acte de défi prophétique à toutes les logiques politiques terrestres. Lorsque j'ai appris cette nouvelle, la première surprise passée, il m'est immédiatement venu à l'esprit ce mot du Christ (Mt 20, 26) : « *Vous le savez : les chefs des nations commandent en maîtres, et les grands font sentir leur pouvoir. Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi.* »

Cette conversion s'accomplit dans la petite voix douce d'un pape qui, sans mise en scène et presque silencieusement, se dépouille du pouvoir absolu qui lui était confié. D'un souverain pontife qui, à la face du monde, se reconnaît fragile, fatigué, impuissant. Et qui témoigne, par ce choix "en conscience", que le pouvoir authentique est celui qui n'est pas exercé pour soi, mais pour ce sur quoi il s'exerce. Les grands font sentir leur pouvoir; mais les saints font servir leur faiblesse.

"En conscience..." À chaque fois qu'il parlera de sa décision, Benoît XVI reprendra ce mot de conscience. Le pouvoir cultivé comme un but mène toujours au combat contre la conscience. À l'inverse, il me semble que l'exemple du pape appelle le monde entier, et chacun de nous, à un examen de conscience. Suis-je vraiment là où je puis servir ? Ne me suis-je pas approprié le moyen qui m'est donné d'agir ?

En fait, un tel événement ne peut se recevoir qu'intérieurement. Il est si silencieux qu'il faudrait ne pas en parler. Il n'y a d'ailleurs, remarquons-le, pas de mot pour en parler : le pape ne démissionne pas. Il me semble que le terme même de renonciation est un peu trompeur; Benoît XVI ne renonce pas à servir. Ce n'est pas un acte de lâcheté, mais de pauvreté. Ce à quoi il renonce, c'est à la propriété de sa charge. Mais n'y avait-il pas renoncé dès le début - dès l'homélie de son intronisation ? « *Mon programme de gouvernement est de ne pas faire ma volonté, mais de me laisser guider par le Seigneur, de manière que ce soit lui-même qui guide l'Église en cette heure de notre histoire.* »

**Henri de Castries, Chef d'entreprise**

Pour l'Église catholique, avoir eu la chance d'avoir à sa tête deux papes aussi différents et complémentaires que Jean-Paul II et Benoît XVI est la preuve de l'existence de l'Esprit saint. Autant Jean-Paul II était un pasteur, formidablement doué pour la communication, autant Benoît XVI est une personnalité davantage tournée vers la réflexion, et je crois que l'avenir montrera que sa contribution à la doctrine de l'Église a été majeure. Mais tous les deux rayonnaient d'amour et de bonté.

Certains disent que "le Christ n'est pas descendu de sa Croix". Mais la renonciation de Benoît XVI n'est pas un abandon. C'est un geste d'une infinie humilité et d'une simplicité absolue. Et je suis convaincu que le rayonnement spirituel et intellectuel du Saint-Père ne sera pas moins fort parce qu'il va désormais se consacrer pleinement à la prière.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il y a un siècle, l'espérance de vie des hommes était inférieure de trente ans à ce qu'elle est aujourd'hui. Si bien que la question de la vieillesse des papes ne se posait souvent pas. Avec Benoît XVI et cette renonciation, l'Église s'adapte de manière formidable à cet état de fait, et montre une nouvelle fois à quel point le message de l'Évangile est actuel et vivant - bien loin des attaques et des caricatures qu'elle subit !

**Père Guy Gilbert, Prêtre et éducateur spécialisé**

Chacun à sa façon, Jean-Paul II et Benoît XVI nous ont offert des témoignages d'une audace inouïe, qui nous ramènent à notre condition d'homme. Jean-Paul II nous a préparés à la mort en mourant devant nous. Benoît XVI nous invite à l'humilité en quittant une charge qu'il n'a plus la force d'exercer. Le sort d'un milliard d'hommes, ce n'est pas rien ! Lui qu'on disait rétrograde a prouvé par ce geste qu'il était lucide, moderne et, j'ajouterais, exemplaire car il administre une belle leçon à tous les potentats, rois, princes et présidents qui s'accrochent au

pouvoir jusqu'à plus d'âge. Sa décision, j'en suis certain, fera jurisprudence.

Au cours de son pontificat, Benoît XVI aura porté de lourdes croix, avec courage : je pense à son action déterminée contre le scandale de la pédophilie. Mais j'en retiens surtout son œuvre théologique, notamment ses trois encycliques insistant sur l'amour, l'espérance et la foi. Son enseignement est fondé sur cette vérité : *Deus caritas est*. C'est "la" bonne nouvelle - le cœur du message évangélique.

Je l'ai vu deux fois, la première avec Nicolas Sarkozy. Le président m'avait présenté à lui par ces mots : « *C'est un homme magnifique !* » Le pape me regarde intensément et répond : « *Je le vois dans ses yeux.* » Peut-être voyait-il mal... mais j'ai toujours le souvenir de ce regard profond ! L'autre fois, c'est quand les gardes suisses m'ont proposé de faire un stage chez eux. J'avais eu la joie de reprendre les pas méditatifs des papes dans les jardins du Vatican - un rêve d'enfant ! - et j'avais revu Benoît XVI. Je suis certain que l'Esprit saint saura souffler à nos cardinaux le nom d'un pape qui travaillera, comme lui, à l'unité de l'Église.

**Jean-Pierre Jouyet**, Directeur général de la Caisse des dépôts

Je ne cache pas mon admiration à l'égard de la personnalité de Benoît XVI qui a été injustement critiqué du début jusqu'à la fin de son pontificat. Ce pape, sur lequel on n'a pas cessé de flanquer des étiquettes de "conservateur" ou de "rigide", a non seulement revivifié et ressoudé l'Église catholique, mais, par son acte de renonciation, il lui donne une image de profond renouvellement.

Benoît XVI n'a jamais oublié que le rôle du pape est d'être le premier serviteur de Dieu. Dès lors qu'il estime ne plus avoir les forces physiques ou intellectuelles pour exercer son ministère, il préfère laisser sa place à une personnalité plus jeune. Il y a dans cette façon de procéder quelque chose de très évangélique et humble à l'égard de la manifestation divine, qui consiste à se dire : "Est-ce que je suis toujours le meilleur pour accomplir la tâche que l'on m'a confiée ?" Lui a estimé qu'il servirait mieux Dieu en accomplissant le sacrifice de sa charge, plutôt qu'en l'assumant sans avoir la plénitude de ses forces.

En tant que personne publique, j'ai été amené à défendre ce pape à plusieurs reprises au cours des dernières années. Car, si les catholiques ne prennent pas la défense de leurs convictions et de ceux qui les portent, personne ne le fera pour eux. Mais je suis confiant pour l'avenir de l'Église. Et je fais naturellement mienne cette phrase du Credo : « *Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique.* » C'est donc avec confiance que j'attends l'élection du nouveau successeur de Pierre.

**Jean Raspail**, Écrivain

Cette nouvelle m'a attristé. Il m'a semblé devenir orphelin. Benoît XVI a restitué beaucoup de choses à l'Église, surtout à l'Église d'Europe. Il a mis un terme aux dérives de la liturgie, rétabli en grande partie l'existence du sacré, redonné une impulsion essentielle. Ce n'est qu'un aspect des choses mais je suis content qu'il m'ait rendu la culture catholique intacte, alors qu'on en avait été privé pendant pas mal de temps. Sur sa démission, je dirais que, en raison de l'hypertrophie médiatique qui rend presque indispensable la présence du pape, sa décision était plus que possible, elle était recommandée. Bien sûr, il semble que ce soit la fin de quelque chose d'immuable : le pape régnait jusqu'à sa mort, comme les rois, mais je crois que, d'une certaine manière, il ne pouvait pas faire autrement.

Défenseur de la religion catholique, le pape est aussi le défenseur d'une culture magnifique qui, dans tous les domaines, peinture, musique, littérature, architecture, philosophie, forme un ensemble foisonnant, unique au monde, au-dessus de tout, encore vivant et debout. Pour tout ça, même si je n'étais pas croyant, je serais quand même catholique. Voilà ce qu'incarne le pape, voilà pourquoi on ne peut que le soutenir, voilà aussi pourquoi certains le détestent tant.

J'ai vu les photos de l'intervention des Femmes à la cathédrale et je me suis dit que, comme toujours, nous étions faibles. Il ne faut pas être trop gentil. Benoît XVI a d'ailleurs dit des choses très claires à ce sujet. Que ces femmes, qui incarnent la dégénérescence de toute espèce de valeur, se manifestent le lendemain de sa renonciation, n'est pas anodin.

Heureusement, le pape va maintenant "se retirer dans un monastère et prier". Et c'est très important car tout porte à croire que sa prière sera écoutée. Quand je pense à cela, il me vient beaucoup de confiance dans l'avenir de l'Église catholique romaine, en raison de ce "parapluie" extraordinaire de messes célébrées, de milliards de prières qui émanent depuis des siècles et des siècles, et encore maintenant, de tous les monastères d'Europe et du monde.

Autrement dit

**OPINION Pierre Dulau et Martin Steffens, professeurs agrégés de philosophie**

## **L'abandon du pape est une catastrophe**

DULAU Pierre

19 février 2013

A l'article de la mort, Jean-Paul II s'adressait au monde et lui disait: « N'ayez pas peur. » Parvenu jusqu'à ce qui semble être la même extrémité, Benoît XVI démissionne. L'on pourrait voir dans ces deux attitudes si diamétralement opposées deux faces complémentaires de l'homme: l'un qu'un courage surnaturel pousse au sein même de souffrances indicibles à continuer d'assumer sa charge, l'autre, qu'une faiblesse tout humaine (en cela digne héritière de saint Pierre) amène à la renonciation.

Pourtant, quelles que soient les justifications dont on pourra entourer cette décision, le fait est là: cette démission du pape est une catastrophe. C'est un événement comme on en compte peu dans l'Histoire, un fait qui, dans sa violence symbolique, raconte notre temps.

La papauté est, en Occident, la toute dernière fonction dont il est communément admis par tous qu'elle engage celui qui l'assume « jusqu'à la mort ». Ce « jusqu'à la mort » signifie au moins deux choses. D'abord que la vie humaine n'est pas son propre but: notre vie n'a de sens qu'indexée à une Vie plus grande à laquelle, en droit, on peut tout sacrifier – exactement comme l'amour des époux, « jusqu'à la mort » lui aussi, prend son sens au-delà de lui, dans une promesse qui ne meurt pas.

Ce « jusqu'à la mort » rappelle ensuite que le pape, « pontife », est l'arche qui relie la Terre et le Ciel, c'est-à-dire, par le seuil de la mort, la vie finie à la Vie infinie. Un pape qui démissionne, c'est un pont qui décide de ne pas atteindre l'autre rive dont il est la promesse et qui ramène tous ceux qui l'empruntent à leur point de départ.

Briser cette arche par une décision unilatérale signifie en outre accompagner le mouvement global de désaffiliation qui frappe tout l'ordre symbolique occidental (et dont la sauvagerie morale montante est la contrepartie nécessaire). Être père? Oui, mais si on en a envie, tant qu'on en a envie. Se marier? Oui, si je peux divorcer. Gouverner? Pourquoi pas, sauf si cela doit me priver de mon droit au bonheur... Partout la parole qu'on donne et qui ouvre l'espace de la vie à plus grand qu'elle, partout cette parole est rompue, moquée, reléguée aux vieilles curiosités. Et il faudrait encore qu'un pape démissionne? Un PDG ou un président peuvent démissionner. Un pape, lui, est démissionné par la mort.

L'on entend dire partout, entre les moqueries et les obscénités d'usage, que cette décision du pape est éminemment respectable, qu'elle dénote une grande humilité, une grande liberté intérieure. Cette même liberté individuelle que le pape lui-même n'a cessé de dénoncer, pour l'inscrire dans la perspective plus généreuse du service rendu? Quant à l'humilité, ne consiste-t-elle pas plutôt à consentir à une charge qui blesse notre nature immédiate? Le poids qu'il doit porter est, bien sûr, trop lourd pour lui. Mais s'il ne l'était pas, il ne serait pas le pape.

À quoi sert donc, pour justifier cette rupture historique, d'évoquer les changements qui affectent le monde, la vitesse inhumaine d'un réel technicisé jusque dans ses moindres recoins? Les chrétiens sont capables de suivre un guide malade, infirme, blessé, à bout de forces: ils l'ont prouvé par le passé en suivant un condamné de droit commun. Ils ont prouvé que la douceur est invincible et que la douleur n'est pas éternelle pour les Justes. Ils l'ont prouvé, justement parce qu'à intervalles réguliers, quelqu'un d'aussi faible qu'eux leur disait: « N'ayez pas peur. »

À quoi sert d'évoquer la nécessité d'avoir à la tête de l'Église quelqu'un ayant l'entière disposition de ses fonctions? La personne qui peut dire cela démontre par ce fait qu'elle est en pleine possession de ses moyens et que, sauf à prendre des prédictions médicales pour des oracles, elle jouit encore de l'usage de son être.

Affirmons donc brutalement, pour rendre justice au désarroi qui est celui d'une partie non négligeable des catholiques: aujourd'hui, de fait, nous sommes tous sédévacantistes (1). Affirmons-le avec excès pour dire cette sidération que taisent les commentaires polis de ceux qui veulent sauver les apparences: depuis le 11 février, comme pour donner raison à ceux qui, parmi la Fraternité Saint-Pie-X, sont les plus extrêmes, le siège de la papauté est vacant.

Bien sûr, le christianisme n'a jamais été plus nécessaire que dans les temps de son impossibilité. Cette religion accueille la crise comme le Christ la croix. Sans pape, plus incroyable que jamais, c'est dans sa fragilité que le catholicisme devra révéler sa force. Mais encore faut-il que cette épreuve soit nommée et reconnue par ceux qu'elle concerne. L'espérance ne peut ignorer ce cri qui, aujourd'hui, la suscite avec force: notre pape, pourquoi nous as-tu abandonnés?

Monde

## Olivier Roy (IUE) : « La démission du pape est le signe d'une crise »

PIERRE DE GASQUET; PROPOS RECUEILLIS PAR

28 février 2013

[Les Echos.fr](http://LesEchos.fr)

Professeur de Sciences Politiques et spécialiste des religions à l'Institut Universitaire Européen (IUE) de Florence, Olivier Roy est l'auteur de «La Sainte Ignorance» (Seuil).

La démission de Benoît XVI est-elle un acte qui peut changer profondément l'avenir de l'église catholique?

Oui. Car c'est la reconnaissance d'une crise. Ce n'est pas seulement une question de forces physiques du pape. Il y a des choses qui ne vont pas. Il y a un blocage de l'appareil, de la gouvernance. Cela paraît évident. Et surtout, il y a un blocage du projet. Le projet de «revivalisme» sur l'expression de la foi individuelle et le retour aux fondamentaux et aux valeurs de base, lancé par Jean-Paul II, a trouvé ses limites. Il n'y a aucune concession sur les questions de société, le célibat des prêtres ou l'infailibilité pontificale. Ce « revivalisme » est en panne. Les jeunes vont toujours aux journées mondiales de la jeunesse, mais ils ne vont pas aux séminaires. En outre, le centre de gravité de l'Eglise s'est déplacé très à droite avec le développement des mouvements laïques et des fraternités religieuses du type Opus Dei. Plus que jamais l'Eglise est en marge de la société. Elle n'est plus du tout en phase avec les valeurs qui animent la société. Même la droite hésite à s'aligner sur les valeurs de l'Eglise, sauf en Italie où l'Eglise catholique est profondément enracinée dans la société. Cela contribue d'ailleurs à l'aveuglement de la hiérarchie. En Amérique latine, le retour du religieux se fait par les Protestants, alors que la chute de l'Eglise catholique y est sidérante. L'évangélisme protestant est beaucoup plus dynamique, comme le démontre la percée des Protestants au Brésil où ils sont passés de 6% à 36% en 20 ans. Quand les émigrés africains cherchent une religion universelle, ils vont chez les protestants. C'est le grand échec de Benoît XVI, même si déjà sous Jean-Paul II, son charisme personnel avait occulté ce recul.

Peut-on dire qu'il y a une dérive de la gouvernance de l'Eglise et un besoin de réforme de la Curie ?

Indépendamment de la vérité derrière l'«affaire Vatileaks» et les fuites diverses, le simple fait qu'il y ait des fuites est le signe d'un problème de gouvernance. C'est complètement nouveau dans l'histoire du Vatican et cela crée un sentiment de découragement. Avant, c'était les «caves du Vatican» et la caravane passait... Le prochain pape va devoir donner l'impression qu'il reprend les choses en mains, même si tout cela s'avère une bulle. Malheureusement, on sent bien que le prochain conclave va plutôt vers l'inertie et les choix qui ne fâchent pas... Bien sûr, il peut y avoir une surprise : personne ne s'attendait à ce que Jean XXIII donne un coup de pied dans la fourmilière. Mais il n'est pas dit qu'un «outsider» des pays émergents arrive à contrôler la machine. En revanche, un pape italien connaîtra mieux la machine, mais sera tenté de mettre la poussière sous le tapis.

Comment jugez-vous le bilan de Benoît XVI sur le terrain du dialogue inter-religieux ?

Son bilan est très mitigé, pas du tout en raison de sa personnalité, mais à cause d'une contradiction structurelle. Depuis Jean-Paul II, l'Eglise ne veut pas d'un véritable dialogue œcuménique : elle s'est repliée sur le dogme. On ne touche pas au dogme. Il y a une contradiction fondamentale : l'Eglise défend un catholicisme culturel tout en disant que la culture contemporaine de l'Europe est devenue païenne. L'Eglise dit que l'homme a remplacé Dieu : c'est l'homme qui décide de la vie avec l'avortement et la procréation artificielle. L'Eglise a tenu à ce que les racines chrétiennes de l'Europe soient incluses dans la constitution européenne, mais elle ne veut pas se mettre sur le même plan que les autres religions. Elle préfère dialoguer avec les laïcs plutôt qu'avec les autres religions. Cela dit, un « papabile» comme Angelo Scola (ndlr : l'archevêque de Milan), même s'il est conservateur dans ses idées théologiques, a essayé de développer un véritable dialogue avec l'Islam, notamment à travers sa fondation internationale Oasis. Il a une ouverture d'esprit remarquable.

Quid de la «doctrine sociale» de l'Eglise ?

Benoît XVI a maintenu une vision solidariste de la société sur le refus du racisme, la solidarité entre les peuples, le refus de l'ultra-libéralisme. Il a eu des paroles dures sur les excès du capitalisme, mais c'était plus en raison du contexte géo-économique. Il était évident que l'Eglise devait prendre ses distances de la dérive des marchés avec la crise financière. Sur le reste, il a été d'un conservatisme absolu.

Les Echos

## Pourquoi la «démission» du pape Benoît XVI n'est qu'une demi-surprise

Agé, fatigué, déstabilisé à Rome par les affaires, Joseph Ratzinger a annoncé sa «renonciation» pour le 28 février 2013. C'est la première démission volontaire d'un pape depuis sept siècles. Situation inédite: un nouveau pape sera a priori élu du vivant de son prédécesseur.

Provoquant la stupeur, le pape a annoncé sa démission lundi 11 février au matin au cours de la réunion d'un consistoire de cardinaux. Il a fait usage de l'article 332 du droit canon de l'Eglise catholique qui prévoit que *«s'il arrive que le pontife romain renonce à sa charge, il est requis, pour la validité, que la renonciation soit faite librement et qu'elle soit dûment manifestée»*. Benoît XVI a parfaitement respecté la lettre de cette disposition. Il a renoncé à sa charge *«librement»* et l'a *«manifesté»* dans un texte très bref, lu en latin, dans lequel le 265<sup>e</sup> pape de l'histoire dit qu'en raison de l'*«avancement»* de son âge, il *«ne se sent plus apte à exercer adéquatement le ministère de Pierre»*.

Il plaide donc l'affaiblissement de ses forces physiques et l'incapacité à administrer la fonction qui lui a été confiée. Il évoque aussi l'ampleur des tâches qui l'accablent et des défis qui attendent l'Eglise.

On ne peut donc pas écarter l'hypothèse que, diminué par l'affaire Vatileaks, qui a mis sens dessus dessous la Curie romaine, Benoît XVI ne se soit résigné à partir ou a été poussé à le faire.

Sa démission prendra effet le 28 février. Benoît XVI, élu pape le 19 avril 2005, aura 86 ans le 17 avril 2013. Il aura régné sur l'Eglise catholique et plus d'un milliard de fidèles pendant près de huit ans. Sa décision de démissionner est historique et courageuse: aucun pape ne l'avait fait depuis six siècles. Le pape Jean Paul II, prédécesseur de Benoît XVI (1920-2005), très affaibli par la maladie de Parkinson, avait été tenté de démissionner, mais il avait toujours affirmé que sa mission ayant été confiée par Dieu, c'est Dieu seul qui choisirait le moment d'y mettre un terme. Jean Paul II a accepté d'endurer ses souffrances jusqu'à la mort.

### Un pas historique

Le pape Benoît XVI n'avait pas exclu de démissionner dans son livre de confidences rédigé avec le journaliste allemand Peter Seewald. Pour lui, expliquait-il, à l'heure des plus grands défis pour le monde et pour l'Eglise, le pape doit être en pleine possession de ses moyens.

Son renoncement n'est donc pas tout à fait une surprise. Certains estimaient, depuis des années, que Benoît XVI, pape âgé et humble, peu marqué par l'appétit du pouvoir, affaibli par les divisions au sein de son Eglise et de la Curie, était capable de franchir ce pas historique.

Mais, homme de tradition, on le croyait aussi sensible au risque de créer un précédent, de formuler une limite d'âge, même théorique, au pouvoir pontifical, contraignant ainsi ses successeurs, sensible aussi au risque de peser sur la liberté de choix du pape qui sera élu après lui.

Car la situation du prochain conclave, qui s'ouvrira deux semaines après que la démission de Benoît XVI ne sera effective, sera aussi complètement inédite. Ce sera la première fois depuis six siècles qu'un nouveau pape sera a priori élu du vivant de son prédécesseur. Imaginer des caméras de télévision dans son lieu de retraite, en Bavière ou à Rome, pour guetter ses réactions relèverait de la plus amusante des fictions.

[...]

## Gaël Giraud : « Penser aux générations futures »

Débat | Transition écologique, réappropriation de Vatican II et moralisation de la finance sont, pour le chercheur jésuite, les trois chantiers qui attendent le prochain pontife.

27/02/2013

Propos recueillis par Olivier Pascal-Moussellard

Gaël Giraud est normalien, chercheur en économie au CNRS et jésuite. En 2012, il a publié *Illusion financière*, aux éditions de l'Atelier.

L'annonce de Benoît XVI montre deux choses. D'abord, que c'est bien au pape de gouverner, et non à la curie : en démissionnant, il a ouvert sa succession en pleine possession de ses moyens, délivrant la curie de la tentation de gouverner à sa place. Ensuite, que le pape n'est pas le dernier monarque de droit divin de la planète, mais bien un pasteur au service de l'Eglise et de l'humanité. Démission historique, donc, d'un pape qui a été beaucoup critiqué, mais dont je retiens plusieurs engagements. Certaines actions, comme l'encyclique *Caritas in veritate* (2009), qui redit le refus de l'Eglise de céder sur la financiarisation de la société. Des décisions courageuses, aussi, sur le dossier de la pédophilie, qu'il a ouvert sans crainte d'affronter le scandale.

Son successeur aura trois grands chantiers à orchestrer. D'abord, se réapproprier Vatican II. Car une partie de l'Eglise, profitant du fait que le concile s'est séparé sur un texte de compromis (entre la majorité conciliaire, réformatrice, et la minorité curiale, plus conservatrice) est tentée d'interpréter à minima ses propositions sur l'autorité dans l'Eglise, la relation à l'Ecriture sainte, la place des laïques ou la collégialité des décisions. Rappelons qu'il existe pour l'Eglise deux modèles de rapport à l'Ecriture. Le premier est de l'ordre de l'*instruction* : le Dieu des chrétiens a révélé des vérités éternelles à Son sujet ; ces vérités sont contenues dans la Bible et l'Eglise en est le dépositaire. Dans le second modèle - celui de la *Révélation* - proche de Vatican II, ce même Dieu entre en relation avec l'humanité, et la Bible est le récit de l'expérience de cette relation. Le rôle de l'Eglise est de faciliter la poursuite de cette expérience - pas de donner des leçons à tout le monde - en s'inspirant des Ecritures et en se mettant à l'écoute des plus pauvres.

Le futur pontife pourrait ensuite encourager plus fermement la désintoxication de la société occidentale à l'égard de la finance. Le conseil pontifical « justice et paix » a en effet pris position en faveur de la séparation bancaire, pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières et pour le refus de recapitaliser les banques sans condition. Mais le conseil n'a qu'un avis consultatif : le pape pourrait reprendre à son compte ces positions courageuses. Reste, enfin, la transition écologique. Le monde traverse une « panne eschatologique » : nous ne croyons plus aux utopies héritées des Lumières, nous cherchons un projet de société alternatif. Penser la transition écologique suppose de renouveler le rapport des chrétiens avec la Création, reconnaître que celle-ci est fragile et que tout le monde est responsable de sa protection. C'est aussi inventer une véritable solidarité avec les générations futures. Qui sont « les plus pauvres », aujourd'hui, sinon les hommes et les femmes qui ne sont pas encore nés, et, n'ayant pas voix au chapitre, ne peuvent pas faire valoir leurs droits - notamment celui d'habiter une planète vivable ?

## Alain Finkelkraut : « Aujourd'hui, le christianisme est en position de faiblesse »

Débat | Pour le philosophe, le pontificat de Benoît XVI est dominé par son œuvre théologique remarquable et l'ouverture de sa pensée.

27/02/2013

Propos recueillis par Vincent Remy

Ecrivain, philosophe et essayiste, Alain Finkelkraut anime *Répliques*, sur France Culture. il a publié son dernier ouvrage *Et si l'amour durait en 2011*, aux éditions Stock.

Je ne parle pas en tant que représentant de la communauté juive, mais je suis bien sûr heureux que l'Église ait, depuis la rencontre historique entre Jean XXIII et Jules Isaac, répudié son antijudaïsme. Benoît XVI a creusé ce sillon. Il n'est qu'à voir le dialogue qu'il entretient avec le savant juif Jacob Neusner dans son livre sur Jésus de Nazareth. Toutefois, j'ai du mal à concilier ce tact et cette amitié avec l'acharnement qu'il a mis, après Jean-Paul II, à vouloir béatifier Pie XII, le pape qui s'est tu tout au long de la Deuxième Guerre mondiale.

Benoît XVI a toujours été attentif à la pensée vivante, notamment juive. On l'aurait cru enfermé dans la curie et dans ses références. Or, c'est sur un texte magnifique du grand rabbin Bernheim qu'il s'est appuyé pour motiver son opposition à la nouvelle filiation induite par le mariage homosexuel.

Ce pape nous a laissé des textes philosophiques remarquables, comme sa conférence de Ratisbonne. Il y explique que l'Europe est née de la confluence entre la spiritualité biblique et le questionnement grec. Cet héritage est aujourd'hui remis en question. La foi se déshellénise pour ne devenir qu'un vague message philanthropique. Quant à la raison elle-même, elle oublie le sens et se réduit à la méthode. L'Europe risque ainsi de perdre son âme.

Benoît XVI évoque, au début de cette conférence, la diffusion de la foi par l'épée dans l'Islam. Des musulmans ont protesté avec une violence qui lui donnait raison. D'autres ont choisi de lui répondre. Et c'est très bien, une querelle théologique vaut mieux qu'un dialogue interculturel qui ne serait que la mise en commun des fêtes, des cuisines et des musiques. Et puis il ne faut pas se tromper d'époque : le christianisme est en position de faiblesse. Il est persécuté en Orient et ridiculisé dans les sociétés occidentales. « *Papus interruptus* », a-t-on pu lire. Face à la grandeur de cette abdication, c'est pourtant la dérision qui est dérisoire. Mais voilà : l'esprit du temps, qui fait sans cesse l'apologie de la différence, ne veut voir en réalité que lui-même. Il devrait pourtant un peu se regarder de l'extérieur. Benoît XVI, allégé de sa charge et redevenu seulement penseur, pourrait l'y aider.

## Faire son temps

Par Bruno Frappat

15/2/13

### Courage

Dès la nouvelle connue, elle fut accompagnée d'une brigade de mots revenant en boucle dans le ciel médiatique. Une averse insistante : « Surprise », « démission », « renonciation », « courage », « lucidité », « humilité »... Pour la plupart, des mots relevant d'une admirative stupéfaction. Puis vint, très vite, une deuxième vague d'assauts rhétoriques destinés à prouver que le « politiquement correct » d'une partie des médias ne s'en laissait pas conter et rattrapait l'affaire dans le sens de l'habituelle dérision acharnée à moquer les « bigots ».

Deux exemples et deux seulement. Sur une radio nationale, ordinairement honorable, un présentateur que l'on a coutume de considérer comme sérieux, après le reportage d'une journaliste rendant compte, depuis la place Saint-Pierre, de la première réaction des « fidèles » évoquant tous le « courage » que montrait Benoît XVI par sa décision, eut cette remarque, que l'on cite de mémoire : « *Il y a huit ans tout le monde avait aussi salué le courage de Jean-Paul II lors de sa maladie. Décidément, les papes sont toujours courageux !* » Le lendemain, la première page de *Libération*, temple de la secte des anti-bigots, comportait ce gros titre, d'un goût exquis : *Papus interruptus*.

Ainsi va le courant des réflexes dominants dans certains milieux où la dérision tient lieu de méthode d'analyse et la rigolade de preuve d'intelligence. On a dû bien rire dans les bars à vins et les salles de rédaction. Comme ces jeunes gens ne se lassent pas de la gaudriole, on ne se lasse pas non plus de leur faire savoir que leur mécanique mentale est transparente. Que leur continuelle moquerie empeste l'air du temps et contribue au délitement de la texture de la société. Que leur intolérance, eux qui réclament sans cesse le « respect », dément leurs intentions et leurs combats. En se « fendant la gueule » dès qu'ils parlent des papes, ils ne se rendent donc pas compte qu'ils abîment leur propre visage ?

On a eu cette fois le sentiment qu'ils pouvaient, sans vergogne, se moquer de ce pape pour la raison qu'il était encore vivant quand une bonne part des populations tendait à lui rendre hommage. La dernière fois, au décès de Jean-Paul II, ils avaient dû convenir que le défunt était un sacré bonhomme, qui avait marqué son époque et illustré la force d'âme que peut atteindre un humain. La décision de Benoît XVI leur fournit donc l'occasion de se venger de l'admiration qu'ils avaient manifestée il y a huit ans, pour un pape. Benoît XVI, donc, « paierait » pour ces élans qui leur avaient échappé, à l'époque. D'où cette remarque de l'éditorialiste de *Libération* selon laquelle Jean-Paul II aura été le « dernier pape »... Le seul hommage ambigu qu'ils rendirent à son successeur fut d'avoir, par son geste, fait preuve de « modernité » et de « normalité ». Ouf! il se rabaisait de lui-même au niveau des normes des adversaires de toute norme...

### Sagesse

Alors, finalement, pour Benoît XVI, quel est le mot qui convient le mieux à la décision annoncée ? Démission ? Non, car il y a dans ce terme une connotation excessivement dramatique, liée à un abandon de poste, avec sentiment d'échec et presque de désertion. Renonciation ? Le mot est juridiquement et moralement adapté, mais il est rare dans l'usage et souvent confondu avec celui de « renoncement », qualité morale éminente mais intérieure et non institutionnelle. Fatigue ? Pourquoi pas ? On le serait à moins. Dépression ? On lut ce mot, ici ou là, accolé au sujet sans autre forme d'examen. Lucidité ? Oui, sans doute, mais c'est plutôt une qualité du regard qu'un événement.

Finalement, ce qui restera, dans les siècles des siècles, de cet événement c'est la sagesse exemplaire de la décision prise. Son caractère quasiment inédit (huit fois en deux mille ans, dont aucun précédent vraiment comparable) ouvre concrètement pour la suite des possibilités. Il fallait bien que quelqu'un rouvre cette porte, fermée depuis trop longtemps. Force de cette faiblesse qui se reconnaît elle-même faible (j'ai fait mon temps). Humilité en effet, mais d'une très grande exemplarité, de ce vieil homme, élu déjà âgé et qui, huit ans durant, aura, avec un sens du devoir visible à l'œil nu, exercé un « pouvoir » qui ne lui faisait pas plus de plaisir que cela. Mais il allait, de son pas lent, arpentant le monde, délivrant d'une voix de timide ses propos et ses leçons subtiles, sans se soucier de l'effet qu'ils faisaient sur ceux qui ne voulaient pas les entendre.

Sagesse, mais exemplaire. Dans un univers humain dominé par le désir d'écraser ses semblables de sa suffisance, de ses pouvoirs qu'on ne « lâche » pas tant on s'est battu pour les obtenir, s'écarter de soi-même du « trône » et des apparences du pouvoir, voilà qui est une leçon de portée universelle. Mourir à la tâche ? Il avait vu ce que cela pouvait signifier comme héroïsme et souffrance admirés. Mais pourquoi s'exposer à répéter cette leçon magistralement donnée par son prédécesseur ? Non, lui s'effacerait (le mot juste trouvé par *La Croix* dans son titre de une, mardi). Il se retirerait, laisserait la place à des forces neuves. Pas pour son plaisir mais pour que le chantier continue, cet inlassable et interminable chantier qui, depuis plus de deux millénaires, requiert force intérieure, intelligence des choses, foi ardente et juvéniles ardeurs toujours recommencées.

## Église

La papauté ne résume pas l'Église. Pas plus que le Mont-Blanc ne résume les Alpes. Seuls les gros médias pensent que tout se joue sous la coupole de Saint-Pierre et dans les bureaux circonvoisins où une petite troupe de soutanes trottinent et s'entrecroisent avec componction. Pour un catholique, Rome est partout. Dans les églises de nos campagnes où se réunissent, loin des médias, des paroissiens qui ne chantent pas toujours juste, mais qui chantent. Dans les villes où des groupes de liturgie peaufinent leurs cérémonies ou se réunissent, le soir, pour parler de l'Évangile. Dans les hôpitaux où des bénévoles visitent les malades. Dans les prisons, où certains détenus n'ont que ces visiteurs-là, étranges mais qui leur apportent une parcelle de solidarité. Dans les associations de toutes sortes où, sans bruit, l'on s'efforce de rendre moins dure la vie des largués, des abandonnés, des solitaires de toute solitude.

L'Église principale est invisible, elle n'a pas l'apparence d'une institution en béton armé ou couverte de dorures. Elle se situe au creux de l'âme, dans le silence de la prière, dans l'émergence de l'espérance, dans la pratique de la charité, partout où quelqu'un souffre, aime, bataille, rend grâce, s'élève au-dessus de soi-même. Partout où se disent des faiblesses, des fragilités, des humilités. Bref, partout où s'incarne, appuyée sur les paroles du Christ, une idée de l'homme qui dépasse l'homme même. Passent et passeront les papes, mais pas cette foi qui énerve les esprits forts.

**Br. F.**

## ADMISSION SUR TITRES EN PREMIERE ANNEE

### RAPPORT DE CORRECTION 2013 :

#### *Epreuve de SYNTHESE*

Les candidats disposaient de 3 heures pour lire et comprendre une revue de 9 textes répartis sur 15 pages dont ils devaient proposer une synthèse aux caractéristiques traditionnelles que nous avons rappelées en introduction.

Le thème devait être dégagé et indiqué en début de synthèse.

La grande majorité des candidats a choisi « Vatican : courage ou abandon ? » ou encore « De la renonciation de Benoît XVI ». Thème d'actualité qui a permis aussi de repérer des copies dont les auteurs étaient plus « avertis » que d'autres ou plus exactement plus « philosophes ».

#### **Trois commentaires principaux se dégagent de la correction de cette épreuve :**

- Sujet bien compris dans l'ensemble mais peu de copies avec « supplément d'âme ». Très peu de candidats ont fait l'impasse sur l'un ou l'autre des textes proposés. Les arguments des textes présentés ont été bien compris même si certaines copies ne relèvent que les aspects polémiques du corpus. L'exercice de synthèse a été, sur ce point, mieux réussi que les années précédentes. La maîtrise de la langue a été un critère d'autant plus déterminant
- L'équipe de correcteurs a signalé une nette amélioration dans l'introduction des copies. Malheureusement, les conclusions restent banales et bâclées.
- Le niveau de langue a paru moins alarmant aux correcteurs cette année. Toutefois, observation identique à celle de l'année dernière concernant l'absence totale de ponctuation et de majuscules dans certaines copies. Ce qui est dommage, car les copies les plus carencées dans ce sens ne sont pas toujours les plus mauvaises sur le fond.

Nous suggérons que soit rappelé à l'avenir aux futurs candidats que la capacité à rédiger un texte clair constitue une exigence de base de l'exercice.

Malgré cela, cette année le niveau général est un peu meilleur.

**Fait à Roubaix, le 29 mai 2013**

**Pour l'équipe de correction, Isabelle Sequeira**